

**VILLAGE DE SAINT-ANTOINE**  
**AVIS PUBLIC**

*(En vertu de l'article 112 de la Loi sur l'urbanisme)*

Le Conseil municipal du village de Saint-Antoine a adopté un arrêté no. 2020-04, intitulé « Arrêté adoptant le Plan rural du village de Saint-Antoine ». Cet arrêté a été approuvé par le Ministère des Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, le 27 avril 2021 et déposé au bureau provincial de l'enregistrement foncier, le 11 mai 2021 sous le numéro 41268864.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE SAINT-ANTOINE**

*Janice LeBlanc*  
*Secrétaire adjointe*